

DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux
RPN CLASSIFICATION DU 20/03/2024

Pour la CGT, pour faire évoluer le pouvoir de vivre des agents de la Sécurité sociale leur permettant de vivre dignement de leur salaire, il y a urgence à augmenter la valeur du point. C'est pourquoi la CGT a appelé à la grève ce 19 mars. C'est aussi pourquoi l'intersyndicale, réunie à l'initiative de la CGT ce 29 février dernier, a décidé de solliciter un rendez-vous auprès de la tutelle.

La CGT vous rappelle que l'augmentation de la valeur du point permettrait de résoudre le problème des niveaux inférieurs ou égaux au SMIC mensuel, et que l'indexation des salaires sur le SMIC et les prix permettrait à l'avenir d'éviter à nouveau le tassement des niveaux.

Précisons que pour les niveaux en dessous du SMIC, le rattrapage du SMIC doit bien sûr se faire hors enveloppe budgétaire dédiée à la rénovation de la classification, puisque les sommes sont déjà engagées chaque année pour se conformer à la loi.

Vous vous êtes engagés à activer tous les leviers permettant d'améliorer la rémunération des personnels de la Sécurité sociale dont la classification. La CGT constate que votre proposition de classification qui positionne le niveau 1 au SMIC+6€ sera obsolète très rapidement sans indexation sur le SMIC. En effet, au vu des revalorisations régulières du SMIC en cette période inflationniste, le niveau 1 sera sûrement repassé sous le SMIC avant même la signature de cette classification.

Au-delà de cette aberration, la CGT a besoin de connaître la répartition globale de l'enveloppe (entre les différentes classifications, entre les différentes grilles) pour pouvoir véritablement commencer à négocier de manière loyale.

A la lecture de votre projet, que nous espérons n'être qu'un ballon d'essai, la CGT s'inquiète :

- Seulement 30% des personnels en place de la grille administrative sont concernés par la revalorisation des coefficients par rapport au coefficient de base global actuel. Est-ce que cela sous-entend que pour compenser la revalorisation des coefficients des 70% restants, vous allez rogner sur leurs points de compétences/expériences ?
- Seuls 17.5% de l'enveloppe sont fléchés sur la grille administrative qui représente pourtant 85.7% des salariés de la Sécurité sociale. A quoi est utilisé le reste de l'enveloppe ? Aux autres grilles ? Aux autres classifications ?
- Attractivité, de qui ? ; Fidélisation, de qui ? Adaptabilité, de quoi ?

La FNPOS CGT rappelle un des préalables à cette négociation : la classification doit profiter véritablement à tous les salariés de la Sécurité sociale.